

*Service Protection et Gestion de l'Environnement
Unité pilotage et gestion*

Affaire suivie par : E. Meyer-Delion
ddt-spge-pg@ain.gouv.fr
tél. 04 74 50 67 50

**Objet : DAEU volet ICPE – avis sur le dossier de reprise
de l'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire
sur la commune de Parves-Et-Nattages par la société
Guinet Derriaz Carrières**

Le directeur,

à

**Madame la préfète
Direction des collectivités et de l'appui
territorial,
Bureau de l'urbanisme de l'aménagement et
des installations classées**

Bourg en Bresse, le 05/02/21

Vous m'avez adressé, pour contribution dans le cadre de la conférence administrative, le dossier de demande d'autorisation environnementale - volet installations classées - relatif à la reprise de l'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire sur la commune de Parves-Et-Nattages par la société Guinet Derriaz Carrières.

En réponse à votre demande, je porte à votre connaissance les éléments suivants, au titre de la mise en œuvre des politiques publiques confiées à la direction départementale des territoires de l'Ain :

Service Urbanisme Risques

⇒ **Unité Prévention des Risques – Contact : Philippe COMBE / poste 248**

Le dossier présenté appelle une remarque suivante au regard des risques naturels majeurs : le paragraphe 5.5 « Compatibilité du projet avec les documents » doit être complété par la démonstration de compatibilité du projet avec le plan de gestion du risque inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée. Celle-ci doit être développée au niveau des dispositions du plan.

⇒ **Unité Application du Droit des sols – Contact : Patrick BONJOUR / poste 711**

Au regard de l'urbanisme, le projet est soumis aux dispositions du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Parves et Nattages approuvé le 25 novembre 2019.

Le terrain d'assiette des futures installations de l'entreprise « GUINET DERRIAZ CARRIERES ROCHERET » se situe intégralement en zone Nerc, zone où sont autorisées les activités d'exploitation et de valorisation des ressources naturelles et celles liées aux énergies renouvelables.

Sont également autorisés au sein de cette zone :

- le recyclage des stériles d'extraction de la carrière,
- l'implantation d'installations de traitement de ces stériles.

Le projet est conforme à la vocation de la zone Nerc du PLU de Parves-et-Nattages.

Service Protection et Gestion de l'Environnement

⇒ **Unité espaces naturels – contact : Aude EPITALBRA / poste 356**

L'étude écologique a mis en évidence des enjeux spécifiques associés aux milieux naturels :

- la présence de plans d'eau au niveau des points bas de l'ancienne carrière qui constituent un habitat de vie pour de nombreuses espèces d'amphibiens,
- la présence de fissures dans les niveaux calcaires supérieurs qui sont exploitées par les chiroptères.

Ces enjeux ont été pris en compte dans la conception du phasage d'exploitation du site, en particulier via :

- la conservation de fronts abrupts, zones de tranquillité pour les chiroptères tout au long de l'exploitation ainsi qu'en fin d'exploitation,
- la conservation de pièces d'eau alimentées par les eaux de ruissellement tout au long de l'exploitation ainsi qu'en fin d'exploitation,
- le transfert des plants d'Ail joli sur des terrains conventionnés voisins du projet avant le début de la phase travaux.

Par ailleurs, l'ensemble des terrains remblayés seraensemencé en prairies.

Le site n'est pas directement concerné par l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2002 portant création d'une zone de protection des biotopes d'oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines (APPB « oiseaux rupestres »), ni par un zonage Natura 2000.

La fragilité des milieux est prise en compte.

Le projet semble compatible avec le projet attendant sur l'installation d'une centrale photovoltaïque.

Service Agriculture et Forêt

⇒ **Unité agriculture durable, forêt – contact : Guy Stadelmann / poste 734**

Le dossier sera soumis à autorisation de défrichement.

Dans l'éventualité où des précisions vous seraient nécessaires sur les éléments apportés, je vous remercie de bien vouloir prendre l'attache des contacts indiqués.

L'adjointe au chef de service,


Virginie MAILLAULT